

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

a MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

N° P19- 0043986

MS- 2024

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent

Matricule : 909

Société : MUPRAS RAM

Actif

Pensionné

Autre :

Nom & Prénom : Farnat Driss

Date de naissance : 21.7.65

Adresse : 9, Rue Allal Ben Abdellah, Casablanca, Maroc 23200

Tél. : 06 10 90 2 902 Total des frais engagés : 1881,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur TAGNAUTI Brahim
Médecin Généraliste
70, Rue de Normandie Maroc
Casablanca : Tél. : 05 22 25 59 32

Date de consultation : 19.02.2020

Nom et prénom du malade : Farnat Driss

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Age : 55
Enfant

Nature de la maladie : HTA + hypertension artérielle

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 20.02.2020

Signature de l'adhérent



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/02/2020	é	01	150,00	Intérieur 1/2/2020 11h 15m Médecin : Dr Généroise Rue de l'Ourangue Maam Tél : 06 22 25 99 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
RENAUD STADES 20X Tél. : 05 22 26 49 25 Tél. : 245509 - Pte. : 359442 Ref. : 40438642	19/09/20	1731,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DE MÉTIERS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	—
00000000	00000000
35533411	11433553
	B

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. TAGNAOUTI Brahim

الدكتور إبراهيم التكناوتي

Diplômé de la Faculté de Médecine

de Bordeaux

MEDECINE GENERALE

70, Rue de Normandie - Maârif

CASABLANCA

Tél. : 05 22 25 59 32

PHARMACIE DES STADES 2020

50, Rue Al Fouari - Casablanca

Tél. : 05 22 25 49 25

R.C. : 245509 - Pte. : 35873067

I.F. : 40436642 05 22 25 59 32

خريج كلية الطب ببوردو

الطب العام

زنقة نورماندي - العاريف 70

الدار البيضاء - الهاتف 05 22 25 59 32

Casablanca, le

19/02/2020

الدار البيضاء، في

Mr Farhat Driss

139,20 Dilreee 300 N°3

X3

150,00 Arganib 100 N°3

X3

109,20 Gardene 6mg CB

X4

106,70 Hap. 2020 STADES 2020

Docteur TAGNAOUTI Brahim

Médecine Générale

70, Rue de Normandie Maârif

Casablanca Tél. : 05 22 25 59 32

I.F. : 40436642 Pte. : 35873067

Tél. : 05 22 25 49 25

R.C. : 245509

I.F. : 40436642

PER-AUT 2022

PPV: 150 DH 00

PER-JUN 2022

PPV: 150 DH 00

PER-MAR 2022

PPV: 150 DH 00

173120

139,20

139,20

139,20

109,20

P.P.V:

106,70

P.P.V:

109,20

P.P.V:

106,70

P.P.V:

109,20

P.P.V:

106,70

P.P.V: